

26.04.2012 - 08:30 Uhr

## Pas d'argent pour les vacances? / Reka offre des semaines de vacances pour 100 francs

Berne (ots) -

Pour des familles à revenu modeste, les vacances représentent souvent un vrai casse-tête pour le budget. L'Aide aux vacances Reka leur offre 1 semaine de vacances pour 100 francs.

La Reka prend à sa charge les frais de location d'un appartement de vacances Reka en Suisse pour une semaine, ou des vacances à la ferme, et accorde pour les frais de voyage un montant de 50 francs par membre de la famille inscrit. Pour les mères et pères élevant seuls leurs enfants, l'inscription d'un-e accompagnant-e est autorisée.

Une semaine en auberge de jeunesse, demi-pension comprise

Dans les sympathiques auberges de jeunesse, les familles disposent de leur propre chambre familiale aménagée de manière fonctionnelle. Petit déjeuner et souper sont compris. La Reka prend à sa charge les coûts du séjour et accorde pour les frais de voyage un montant de 50 francs par membre de la famille inscrit.

Les familles biparentales ou monoparentales participantes ne payent que 100 francs par semaine à titre de solidarité.

Valeur sociale plutôt qu'actionariale

En tant que coopérative d'intérêt public, la Caisse suisse de voyage Reka n'est pas axée sur le profit. Les bénéfices qu'elle réalise sont entièrement investis dans le rabais de son offre (villages de vacances) et dans l'aide aux vacances. En 2012, elle consacrera 2,4 millions de francs à cette activité sociale. De cette manière, cette année, 1'300 familles économiquement fragilisées pourront bénéficier de journées de vacances à prix cassés.

Inscription et information: Reka, Neuengasse 15, 3001 Berne, Tél. 031/329'66'80, [www.reka.ch](http://www.reka.ch)

Téléchargement du communiqué de presse: <http://www.reka.ch/communique>

Contact:

Verena Buschle, responsable Aide aux vacances Reka

Tél.: +41/31/329'66'80

E-Mail: [verena.buschle@reka.ch](mailto:verena.buschle@reka.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001101/100717248> abgerufen werden.